Article 21 du Règlement

LA CHARTE DES DROITS

LES ARTICLES SUR L'ÉGALITÉ—FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU WOMEN'S INSTITUTE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, au moment de l'entrée en vigueur de l'article de la Charte des droits sur l'égalité, il est bon de rappeler ceux qui sont à l'origine de cet événement historique. Je parle des divers organismes qui se sont battus pendant des décennies pour que l'on reconnaisse les droits des femmes.

Citons en particulier le Women's Institute qui a un réseau de sections dans tout le Canada et environ 2,000 membres au Manitoba. Ces dernières années, l'Institut a travaillé à la promotion de l'idée de pensions pour les conjoints au foyer et à l'obtention de meilleurs programmes pour aider les femmes battues et pour combattre la violence familiale. Il a contribué de façon remarquable aux travaux de la Commission de réforme du droit de la famille et du comité Fraser sur la pornographie et la prostitution. Cette organisation travaille également avec des groupes internationaux affiliés à promouvoir une meilleure nutrition et à fournir des approvisionnements en

On a toujours associé les fermières et le Women's Institute et, de fait, cet organisme est fortement enraciné dans le milieu rural. Cette année, le thème de l'Institut au Manitoba est «Horizons illimités», et je suis heureux que la section manitobaine ait choisi de célébrer sont 75° anniversaire en tenant son congrès à Brandon.

Le Parlement peut se féliciter d'avoir adopté l'article sur l'égalité et d'autres mesures dans le même sens, mais il ne faut pas oublier les organismes comme le Women's Institute qui nous ont rappelé le message sans relâche jusqu'à ce que nous comprenions.

Le premier ministre a-t-il indiqué à M. Miller comment faire des promesses par centaines et ne pas les tenir, ou comment dire aux gens comment cesser les nominations par favoritisme politique ou comment accorder des contrats de publicité; autrement dit, comment se moquer de la population de la pro-

Le premier ministre dira peut-être à Frank Miller qu'il est peu judicieux de se cacher pendant une campagne électorale et qu'il devrait sortir dans la rue tous les jours et se regarder toute la nuit à la télévision, comme il le fait lui-même. Brian aime Frank, Frank aime Brian, mais, ce qui est le plus important, Brian aime Brian.

Cette admiration réciproque ne leur fera pas gagner les élections en Ontario et la performance du premier ministre jusqu'ici n'a guère impressionné les électeurs de la province, pas plus que celle de M. Miller au cours de cette campagne. C'est un gouvernement libéral qui sera élu jeudi.

LA RADIODIFFUSION

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIOUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) a annoncé l'établissement d'un groupe de travail sur la politique en matière de radiodiffusion; des nominations seront annoncées sous peu. Le mandat confié à ce groupe comporte de graves lacunes. Il viole l'esprit et la lettre des promesses faites précédemment par le parti conservateur de consulter les milieux artistiques et culturels.

Tout d'abord, les services publics de radiotélédiffusion seront sérieusement restreints. Il n'y aura aucune audience publique. Les groupes et les particuliers intéressés qui ne seront pas invités à témoigner aux audiences tenues à huis clos devront attendre jusqu'à l'an prochain pour obtenir un débat public après la publication d'un Livre blanc et son renvoi au comité permanent des communications et de la culture. Voilà qui est inqualifiable, pour un gouvernement qui avait promis de consulter le monde artistique.

En deuxième lieu, le mandat préjuge les conclusions. En dépit du fait que les Canadiens et le monde artistique voudraient confier un rôle accru à la radiodiffusion publique, le groupe de travail est chargé dès le début d'affaiblir davantage Radio-Canada en faveur des réseaux privés. Néanmoins, c'est un fait bien connu que les réseaux et les stations privés n'ont jamais offert une proportion importante d'émissions canadiennes, de sorte qu'il est indispensable de renforcer le rôle de Radio-Canada si l'on veut renforcer le secteur de la télédiffusion canadienne.

Le ministre a manifesté une tendance marquée à donner préséance à ses accointances conservatrices sur la compétence professionnelle quand il s'est agi d'accorder une aide aux milieux artistiques et à faire des nominations jusqu'ici dans le domaine des arts. Nous avons donc raison de nous inquiéter de ces nominations à venir. Le monde artistique et culturel a-t-il

M. le Président: Je dois signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

L'IMMIGRATION

ERNST ZUNDEL—ON DEMANDE DE LE DÉPOUILLER DE SA QUALITÉ D'IMMIGRANT REÇU

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, hier le 29 avril, un juge indépendant, nommé par le ministère de l'Immigration, a ordonné que M. Ernst Zundel perde sa qualité d'immigrant reçu et qu'il soit expulsé. Je me félicite de cette décision. M. Zundel a en effet été reconnu coupable le 28 février dernier d'avoir sciemment fait de la propagande haineuse. D'après lui, le meurtre par les nazis de six millions de Juifs n'aurait été en réalité qu'une supercherie organisée par les Juifs. Le 25 mars, il a été condamné à 15 mois de prison; cette sentence entraîne obligatoirement son expulsion en vertu de la loi actuelle.

Il convient de signaler que le parlement ouest-allemand vient de se doter d'une loi en vertu de laquelle il est criminel de nier que les Nazis ont exécuté des millions d'innocents au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Le Canada accueille généreusement les nombreux ressortissants de tous les pays du monde, qui souhaitent s'établir ici. Mais nous devons refuser d'accepter tous les Ernst Zundel du monde. Notre pays ne saurait servir d'abri aux hérétiques qui tissent volontairement des mensonges visant à peiner et à angoisser une certaine collectivité. Cet homme n'est même pas le bienvenu en Allemagne, son pays d'origine. Il ne l'est évidemment pas au Canada.